VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION
N° 2012-04-15

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 11 avril 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT (pouvoir de Mme Roselyne LECOMTE), M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Michaël THOMAS), M. Gilles PANCHER, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain-Louis MIE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO (pouvoir de M. Jean-Philippe MALLE), M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Roch GAILLET (pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY), M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD (pouvoir de M. Kamel EL FEDIL), M. Gilles CURTI (pouvoir de M. Jacques BELLIER), M. Ludovic JAMET (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Michel SAPORTA, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT (pouvoir de Mme Marie SENERS), Mme Christine de la FERTE (pouvoir de M. Michel BANCAL), M. Jean-Michel ISSAKIDIS (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Jean GUILBERT).

Absents excusés : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Jacques BELLIER (pouvoir à M. Gilles CURTI), M. Jean-Philippe MALLE (pouvoir à M. Olivier FRAUDEAU), M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir à M. Jean-Roch GAILLET), M. Kamel EL FEDIL (pouvoir à Mme Pascale RENAUD), Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir à Mme Dominique CONORT), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Ludovic JAMET), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Frédéric BUONO, M. Marc EMONET, M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Erik LINQUIER, Mme Marie SENERS (pouvoir à M. François LAMBERT), M. Jean GUILBERT (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS), M. Michaël THOMAS (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. Pierre-Yves STUCKI

Date de convocation : 4 avril 2012
Date d'affichage de la convocation : 4 avril 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 54

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles - Tél. : 01 30 83 03 10 - Fax : 01 39 53 96 14

<u>N° de l'ordre du jour</u> :
2012.04.15 : Modification du règlement intérieur des déchèteries de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.

❑ Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu la délibération n°2011.03.08 du 29 mars 2011 adoptant le règlement intérieur des déchèteries ;

Considérant que ce règlement fixe les modalités d'usages proposées aux particuliers, professionnels, services techniques des communes membres de la communauté de Versailles Grand Parc ;

Considérant que ce document présente, les types de déchets acceptés, les règles de présentation des déchets, les conditions d'accès, les jours et horaires d'ouverture, l'adresse de la déchèterie ;

Considérant qu'il encadre également les droits et obligations du dépositaire et de l'agent d'accueil et les sanctions encourues en cas de non respect de ce règlement ;

Considérant que lors de la fermeture de la déchèterie de Bièvres, un Ecopoint a été créé en juin 2010 afin d'assurer la continuité du service public auprès des habitants de Bièvres et de Jouy-en-Josas et qu'aucun règlement n'encadre ce point d'apport volontaire. Il est donc nécessaire d'intégrer ce site dans le règlement intérieur ;

Considérant que pour répondre aux besoins des usagers qui souhaitent se débarrasser de bouteilles de gaz et d'extincteurs, déchets actuellement interdits à l'article n° 6.2 du règlement des déchèteries de 2011, il requiert d'intégrer ces deux types de déchets dans les déchets acceptés (Cf article n°6.1 du présent règlement) ;

Considérant que pour proposer un service plus complet aux usagers, il convient que la déchèterie de Bois d'Arcy soit ouverte le samedi sans interruption de 9h00 à 18h00 ;

Par conséquent,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

1) *approuve les modifications apportées dans le règlement des déchèteries du 29 mars 2011, applicable à l'ensemble du réseau de déchèteries ;*
2) *autorise le Président ou son représentant à signer le règlement et tout document s'y rapportant.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 54
Suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

7 ter, rue Porte de Buc - 78 000 Versailles – Tél. : 01 30 83 03 10 – Fax : 01 39 53 96 14